

DI 01915

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 17 juin 1985

Nº 2241 /15.00

OBJET : Réflexion pour
l'élaboration des
stratégies secto-
rielles

Monsieur le Préfet de Préfecture (TOUS)

S/ouvert et C.P.I. à Monsieur le Ministre
de l'Intérieur et du Développement
Communal

KIGALI. -

~~NDAESI-JAHANA Papies~~
~~Directeur Général des A.P.A.~~
Monsieur le Préfet,

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente des points de réflexion susceptibles de servir dans la conception des stratégies se rapportant aux sous-secteurs Jeunesse, Sports et Loisirs ainsi que le Mouvement Coopératif:

Au niveau du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, les stratégies concevables ont trait au domaine de la Formation (enseignement non formel) eu égard à l'importance de la Jeunesse non scolarisée et déscolarisée au sein de notre population; à l'emploi et au développement endogène et autocentré par le biais des associations des Jeunes et des Coopératives; au domaine culturel à travers l'organisation des Sports et des Loisirs.

Les quelques données ci-annexées vont vous aider à tirer des recommandations applicables à tous les échelons administratifs en ce qui regarde les sous-secteurs susdits.

Ces recommandations vont permettre d'élaborer une stratégie qui aidera mon Département à oeuvrer plus efficacement auprès des bénéficiaires de ses services.

Tout en vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, les assurances de ma considération distinguée.

C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
K I G A L I . -
 - Monsieur le Secrétaire Général du MRND
K I G A L I . -
 - Monsieur le Président du C.N.D.
K I G A L I . -
 - Monsieur le Ministre (TOUS)
K I G A L I . -

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major REM

Major REM.

Major REM.

(1907) establit el 11 de setembre de 1907

entàmbit el qual és l'ús de l'idioma
que s'utilitza en la literatura
i en la cultura en general.

L'objectiu del qual és

el d'apropiar-se dels mètodes
que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el seu objectiu principal

el qual és d'apropiar-se dels mètodes
que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el seu objectiu principal

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

el qual és d'apropiar-se dels mètodes

que s'utilitzen en la literatura
i en la cultura en general.

REFLEXION POUR L'ELABORATION DES STRATEGIES
SECTORIELLES : SOUS-SECTEUR JEUNESSE, SPORTS,
LOISIRS ET MOUVEMENT COOPERATIF

GENERALITES

Ce document présente quelques points de réflexion devant servir dans le cadre de l'élaboration des stratégies se rapportant aux sous-secteurs Jeunesse - Sports- Loisirs et Mouvement Coopératif.

Les données relatives à ces sous-secteurs devront aider les Responsables à tous les niveaux à tirer les recommandations applicables aux différents échelons administratifs. En effet l'élaboration d'une stratégie sectorielle n'est réaliste que dans la mesure où elle fonde ses bases sur les besoins exprimés par les utilisateurs et compte tenu des ressources disponibles.

Au niveau du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, les stratégies proposables ont trait au domaine des ressources humaines eu égard à l'importance de la tranche de la population cible visée; au domaine de la production et de la création d'emploi par le biais des associations des Jeunes et des Coopératives; au domaine culturel à travers l'organisation des sports et loisirs.

SOUS-SECTEUR JEUNESSE

La jeunesse rwandaise est, par son importance au sein de la population, son dynamisme et ses aspirations, porteuses d'avenir. Elle constitue sans conteste le RWANDA de demain.

D'après les données du recensement de 1978, les Jeunes de 10 à 24 ans constituent 34% de la population recensée. De ce fait, la jeunesse est l'un des principaux moteurs de l'évolution de notre société. Aussi doit-elle retenir au sein de la politique nationale toute l'attention qu'elle mérite.

La préoccupation de former les Jeunes non scolarisés et descolarisés afin de les insérer dans le processus du développement national a été clairement exprimée dans les orientations données par le Chef de l'Etat.

Lors de la création de son premier Gouvernement, le 1er Août 1973, le Chef de l'Etat, Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, a clairement défini la mission du Ministère ayant la formation et l'encadrement de la Jeunesse dans ses attributions.

"Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national. Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux : c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le Mouvement Coopératif doit leur être donnée".

Dans Son Discours-Programme du 8 Janvier 1984, il a en outre circonscrit l'action du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en ces termes : "Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif aura la responsabilité de maîtriser l'un des problèmes les plus cruciaux pour notre avenir, à savoir la vocation nationale de nos jeunes gens, filles et garçons. C'est certainement à travers le Mouvement des Coopératives et des associations privées qu'il sera possible de trouver les premières solutions adéquates et rapides aux problèmes de conférer à nos jeunes une ~~occupati~~ occupation utile, productrice et, pour eux, gratifiante pour qu'ils puissent contribuer, à la mesure de leur enthousiasme et de leur générosité au progrès de notre pays, tout en y trouvant leur compte et l'assurance d'une qualité de vie toujours meilleure".

Par ailleurs dans son Message à la Nation, à l'occasion du Nouvel An 1985, le Chef de l'Etat a ajouté "J'invite plus particulièrement les parents, les autorités communales, les organisations des jeunes et les différents services techniques intéressés par les activités de production, par la culture et les sports pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'éducation, d'encadrement administratif et technique en inscrivant leur action dans des perspectives à long terme de lutte contre le sous emploi, l'analphabétisme et la délinquance".

Les actions du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif s'inspirent donc de ces grandes orientations. Elles s'inscrivent en ce qui concerne la jeunesse dans les domaines de formation et d'encadrement.

LA FORMATION

La formation dispensée dans les Centres des Jeunes a pour but de les préparer à la vie professionnelle et de les insérer dans leur milieu afin de les rendre plus productifs et plus utiles à eux-mêmes et à leur pays.

Cette formation est axée sur un triple objectif de formation-production et appui.

Les Jeunes apprennent des métiers pratiquables dans leur milieu de vie et susceptibles de leur conférer un certain bien-être. Au cours de leur formation, ils sont également initiés à la production. Tout Centre est appelé à produire afin d'atteindre le degré d'autosuffisance. Les Centres doivent également assurer le suivi de leurs lauréats et les aider à oeuvrer dans les Groupements à vocation Coopérative et autres Associations privées de production.

Actuellement nous enregistrons 63 Centres de Formation des Jeunes dont 18 gérés directement par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, 20 créés par des Communes et 25 gérés par des Organismes non Gouvernementaux.

Présentement, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif n'a pas l'intention de créer de nouveaux Centres mais renforcer ceux qui existent déjà.

L'on pourrait mener une réflexion sur la façon dont ces Centres pourraient être renforcés.

De par la mission assignée au Département, nous sommes appelés à encadrer et former des Jeunes non scolarisés et descolarisés dont le nombre s'élève environ à un million et demi. Le nombre des Jeunes accueillis dans les Centres de Formation est deux mille (2.000). Nous devrions faire en sorte que nos Centres puissent accueillir un plus grand nombre. La question se pose de savoir comment.

Actuellement l'effectif des Jeunes non scolarisés et partant analphabètes est estimé à 12% de l'effectif total enregistré. Il apparaît alors que la majorité des Jeunes qui fréquentent nos Centres est constitué des descolarisés et de ceux qui ont terminé le cycle du primaire. Il faudrait étudier comment alphabétiser un plus grand nombre de Jeunes, soit par un programme spécifique d'alphabétisation dans les Centres de Formation des Jeunes, ou recourir aux CCDFP qui après un programme d'alphabétisation enverraient les Jeunes au Centre de Formation pour apprendre les métiers.

Tout Centre de Formation doit fonctionner en cellule-mère ayant tout au tour des Groupements Socio-Economiques des Jeunes qui viennent s'y ressourcer.

Il s'avère donc nécessaire de consolider les Centres déjà existants de façon à ce qu'ils puissent jouer leur rôle d'appui aux Groupements; Appui et Formation dans la mesure où les Centres sont appelés à recycler régulièrement les membres des Groupements; appui et conseil dans la gestion du patrimoine des Groupements et la commercialisation de leurs produits; appui technique dans la mesure où le Centre fournit du matériel de démarrage aux Groupements.

Les Centres de Formation-Appui seraient dotés des moyens financiers pour leur permettre de mettre sur pied un système de crédits à octroyer aux Groupements Socio-Economiques des Jeunes.

Eu égard à cette philosophie, les autorités locales (commune - préfecture) devraient émettre des recommandations montrant les voies et moyens pour toucher un plus grand nombre de Jeunes et faire en sorte que ces Centres jouent le rôle de production et d'appui. Au niveau de chaque Préfecture on devrait recenser les Centres existants, apprécier leurs capacités d'assumer le triple objectif "Formation, Production, Appui" ainsi que leur titulaire (Commune, Ministère ou autre Organisme).

JEUNESSE ET EMPLOI

La Jeunesse Rwandaise est confrontée à beaucoup de problèmes dont la plupart sont liés à la structure socio-économique de notre Pays. Parmi ces problèmes, on pourrait citer le manque d'emploi.

La grande majorité de ces Jeunes vit dans le milieu rural avec comme activité principale l'agriculture. Or, l'on constate que le secteur agricole est saturé. En plus, le secteur industriel qui pourrait normalement occuper le surplus de la main d'œuvre agricole reste encore au stade embryonnaire dans la mesure où il ne peut absorber la totalité des Jeunes en quête d'emploi.

Devant ces problèmes, la solution qui s'offre au planificateur est la mise sur pied de petites unités de production à caractère coopératif dénommées Groupements Socio-Economiques et qui seraient source d'emploi.

Les Groupements Socio-Economiques sont de petites unités de production, composées d'au moins 5 membres travaillant en association et exerçant une activité susceptible de leur conférer un certain revenu. Au stade du Groupement, les membres sont encore en formation. Cette formation est assurée au sein même du Groupement et par la voie des Centres de Formation et d'Appui. Dans la phase de maturation du Groupement, celui-ci peut déboucher sur une petite et moyenne entreprise ou alors évoluer en précoopérative.

Dès lors le problème sur lequel les autorités locales sont invitées à réfléchir et de savoir comment d'une part susciter la création des Groupements Socio-Economiques et d'autre part redynamiser les Groupements en activité.

D'une façon générale, la genèse des Groupements Socio-Economiques pourrait être sériée comme suit :

- Outre les Groupements formés des lauréats des Centres de Formation des Jeunes, il faut ajouter les Groupements spontanés et ceux formés par les Jeunes issus des CERAI. Pour qu'ils puissent réellement assurer la fonction d'emploi aux Jeunes, il faut étudier comment les dynamiser, comment leur procurer les moyens de démarrage et comment en assurer le suivi à tous les niveaux.
- Les Groupements nés ensuite des initiatives et encadrés par des collectivités locales.

.../...

Pour la diversification de l'emploi dans les Groupements Socio-Economiques, il faudrait inventorier toutes les activités possibles dans la région, tout comme il faudrait élever tous les Groupements (ateliers) existants et leur capacité d'accueil.

Pour les activités de type agricole, il faudrait étudier les méthodes rationnelles qui puissent s'insérer dans la réforme foncière en examinant les avantages d'une exploitation coopérative dans les zones encore libres (maraîchage).

SOUS-SECTEUR SPORTS

En matière des Sports, la politique de l'Etat est celle du Sport de masse qui en d'autres termes signifie la pratique sportive par un plus grand nombre.

Le Manifeste du MRND précise à cet effet : "Les Sports et les Loisirs constituent un facteur nécessaire à la libération de l'homme, encore faut-il les utiliser rationnellement; Loisirs après le travail.

En conséquence le Mouvement exige-t-il que l'organisation des Sports et Loisirs embrasse toutes les Communes du Pays et vise non seulement la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes moeurs et à servir de moyens de mobilisation. Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions matérielles et de l'intensification des moyens d'éducation générale, les Sports et les Loisirs devront être diversifiés pour combler le plus de besoins culturels possibles".

Cette option trouve une fois de plus sa justification dans la nécessité d'assurer une base solide indispensable à la constitution d'une élite sportive qui ne peut exister que dans la mesure où elle émane d'un grand nombre de pratiquants. Il est donc entendu que sur le plan compétitif et pour pouvoir se démarquer à l'échelle internationale, les meilleurs sportifs ne pourront émerger que d'une grande masse sportive.

La concrétisation de la politique du sport de masse exige la détermination des moyens et d'un système cohérent d'organisation. Les moyens supposent des infrastructures appropriées, des cadres sportifs formés et des équipements.

Sur le plan des infrastructures, il convient d'étudier les voies et moyens d'en augmenter le nombre, de pourvoir à leur amélioration et à leur rentabilisation tant dans le milieu rural, urbain que scolaire.

Concernant la formation des cadres sportifs, le Ministère prend en charge leur formation. Toutefois, compte tenu du rôle important qu'ils ont à jouer à tous les échelons, il faudrait formuler des propositions sur la qualité de la formation à dispenser à ces cadres et les modalités de les rendre plus opérationnels.

Pour ce qui est des équipements, le Ministère procède habituellement à l'achat et à la distribution du matériel sportif. Cependant, eu égard aux moyens limités et au coût élevé du matériel commandé à l'étranger, il conviendrait d'encourager les ateliers locaux de fabrication de ce matériel de sorte que les formations et les individualités puissent se le procurer à un prix abordable. Aussi faudrait-il soutenir ceux qui existent déjà et examiner les modalités d'en créer d'autres ainsi que le système de leur fonctionnement pour leur rentabilisation.

Par ailleurs, l'intention du Ministère est de ne plus commander des équipements mais de demander aux instances habilitées de réduire les droits d'entrée du matériel sportif fabriqué à l'étranger. Ce matériel serait commandé par des personnes privées et vendu à un prix abordable. Il serait souhaitable que des avis soient émis sur cette démarche.

Se penchant maintenant sur l'organisation, l'Etat a opté pour le système fédératif où les pratiquants rassemblés en associations et clubs se regroupent en fédérations.

Ce système suppose l'existence de structures tangibles à la faveur desquelles les activités sportives auraient les chances de connaître une dynamisation manifeste. Nous devons ici souligner que les seules structures actuellement en place dans notre Pays sont les Fédérations Nationales correspondant à certaines des disciplines sportives existantes (FB, VB, BB, Athlétisme, Cyclisme).

Ces Fédérations devraient être épaulées d'organes régionaux.

Cette forme d'organisation répond au souci de décentralisation et suit généralement le modèle de l'organisation administrative.

Dans cet ordre d'idées, il s'agirait de créer des associations des Communes et des Préfectures; associations qui viendraient coiffer les Fédérations Nationales. Ces structures auraient le caractère des Comités Locaux des Sports et nous pensons que ce serait à leur faveur qu'une réelle mobilisation de la population pourrait s'opérer. Aussi, par son caractère mobilisateur, le Sport servira d'appui à l'encadrement de la population en vue d'éventuels Projets de développement.

Ceci étant, il faudrait émettre des propositions visant à faire ressortir les contingences nécessaires à la mise sur pied de ces structures et à leur efficacité.

LES LOISIRS

Comme nous le recommande le Manifeste du MRND et comme ne cesse de le rappeler le Chef de l'Etat, les Loisirs doivent être bien organisés de façon à donner à la population une détente bien méritée après les heures de travail.

Les préoccupations de l'homme en milieu urbain diffèrent de celles de l'homme en milieu rural. Aussi les Loisirs doivent être planifiés en fonction des caractéristiques de ces deux milieux.

Loisirs en milieu urbain

La population urbaine a besoin de se distraire durant les moments de repos; pour ce faire, elle doit jouir des Loisirs aussi nombreux que diversifiés.

Les Loisirs en milieu urbain existent : le cinéma, les salles de lecture et les soirées culturelles (dances, conférences, etc...). Mais malheureusement, ils sont insuffisants.

Les infrastructures d'accueil existent aussi, mais leur fréquentation semble être limitée par les tarifs prohibitifs et l'usage de langues étrangères. Il faudrait par conséquent planifier la construction des infrastructures de Loisirs, et là où elles existent en étudier la rentabilisation tout en permettant l'accès à un plus grand nombre de personnes.

Il convient aussi de noter que la qualité des producteurs de Loisirs laisse à désirer. Une proposition d'amélioration de la qualité des Loisirs serait souhaitable.

Enfin, il faudrait qu'à tous les niveaux on puisse faire une programmation des Loisirs de telle sorte qu'elle pourrait même apparaître dans nos Journaux.

Loisirs en milieu rural

Le problème d'infrastructures se pose avec plus d'acuité en milieu rural qu'en ville. C'est pourquoi dans la politique d'aménagement des infrastructures des Communes et des Secteurs, il faudrait y prévoir des places réservées aux spectacles.

Nous constatons actuellement que la plupart des Communes ont créé des ballets, mais ceux-ci ne s'exhibent que quand il y a fête dans la Commune, ou lors des concours.

Il y a aussi, un peu partout dans le pays, de petits Orchestres qui croissent, mais ne s'exhibent nulle part, alors que les gens ont besoin de les voir et les écouter. Une réflexion devait être menée en vue d'une organisation consistante et régulière au niveau des Communes.

La réflexion s'étendrait également sur la nature et l'avenir des jeux traditionnels (kumasha, gutera uruziga, gusimbuka,...) et les loisirs traditionnels à caractère socio-culturel (ibitaramo, kubyina, ibitekerezo, ubukwe,...) qui renforçaient jadis l'esprit de famille contribuant ainsi à la conservation de notre patrimoine culturel.

SOUSS-SECTEUR DES COOPERATIVES

Le Manifeste du MRND prescrit que "l'économie nationale doit être organisée et orientée de façon à permettre la réalisation des objectifs de la politique économique du MRND qui sont la promotion de l'homme rwandais et de son libre épanouissement, l'instauration d'une société libre et affranchie de l'exploitation de l'homme par l'homme. Ayant une conscience aiguë des problèmes auxquels la nation rwandaise se trouve confrontée, le MRND reste convaincu que ces objectifs, en particulier l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, ne pourront se réaliser sans la socialisation des principaux moyens de production.

Par socialisation des principaux moyens de production, il faut entendre leur exploitation sous un régime collectif soit sous forme coopérative, soit même sous forme étatique ou mixte, mais toujours dans l'intérêt de la nation toute entière".

Pour assurer la promotion et le libre épanouissement de l'homme rwandais, il faut lui assurer l'accès aux biens et services essentiels qui lui permettent de vivre dans des conditions minimales. Et dans ce sens la première chose à faire, est d'appuyer ses initiatives personnelles tendant à lui assurer ces conditions de vie.

En vue de satisfaire à ses besoins la population rwandaise recourt souvent à des associations coopératives. Celles-ci sont en effet bien indiquées, compte tenu de la structure de notre économie, pour répondre efficacement aux besoins ressentis par cette population. Malheureusement ces organisations coopératives connaissent souvent des problèmes de divers ordres qui entravent leur développement. Entre autres problèmes nous pouvons citer :

- le fait que l'objet de la coopérative n'est pas souvent bien précis au départ;
- l'ignorance des principes élémentaires de gestion de la part des coopératives;
- la malversation des biens des coopératives par leurs gérants et leurs complices;
- le non-respect, par les coopérateurs, de la loi sur les coopératives, du statut de leur coopérative et de son règlement intérieur;
- les jugements rendus en faveur des coopératives qui ne sont pas exécutés dans les délais requis;
- la défaillance et même parfois l'absence de l'encadrement de base en faveur des coopératives;
- la difficulté de se stabiliser sur un marché à cause de la concurrence déloyale de la part des commerçants;
- etc...

Tous ces problèmes et d'autres non évoqués ici handicapent l'essor de notre Mouvement Coopératif et découragent les initiatives de la population groupée dans des coopératives. Il importe donc de chercher les voies et moyens de lever ces problèmes étant donné qu'ils sont tous solubles. Leur solution exige cependant une concertation en vue de définir le rôle de chaque intervenant à chaque échelon d'intervention.

Dans le souci de dynamiser nos coopératives les idées ci-après peuvent servir de sujet de réflexion aux concernés.

1. L'autorité communale doit se sentir responsable du succès ou de l'échec enregistré par les organisations coopératives de sa Commune. En effet, la Commune est considérée, à juste titre d'ailleurs, comme cellule de base du développement. A cet effet, elle est dotée d'une organisation et de moyens susceptibles de l'aider à promouvoir son développement. Ainsi pour le cas qui nous concerne, l'encadreur communal des Coopératives, sous la direction du Bourgmestre, doit tout mettre en œuvre pour assurer un plein épanouissement aux coopératives de son ressort. Pour ce faire, il doit commencer par les connaître dans tous leurs aspects et créer un climat de confiance entre lui et tous leurs organes d'administration et de gestion. Pour y arriver il doit les visiter régulièrement, les aider à résoudre leurs problèmes et à poser ceux pour lesquels il ne sait pas trouver une solution aux instances hiérarchiques compétentes.

Par ailleurs le Bourgmestre, en sa qualité d'autorité administrative communale et d'officier de la Police Judiciaire, doit user de son autorité et de sa compétence pour réprimer à temps les déprédateurs des biens des coopératives de sa commune. Il doit aussi se convaincre davantage à ce sujet qu'une coopérative représente une collectivité et qu'il faut donc s'en occuper prioritairement.

2. A l'échelon S/Prefectoral et Préfectoral, on doit appuyer l'autorité communale en l'aident à régler les cas qui échappent à sa compétence ou ceux qui auraient trompé sa vigilance. Ainsi les techniciens S/Prefectoraux et Préfectoraux chargés de l'encadrement des coopératives doivent assurer une formation requise aux techniciens communaux et les assister techniquement dans la solution des problèmes qui se poseraient. Ils ont aussi à veiller au respect de la législation coopérative et des instructions y relatives.

Les coopératives et la stratégie alimentaire

Le Rwanda a mis en place une stratégie alimentaire qui constitue un cadre dans lequel doivent être menées toutes les actions visant son auto-suffisance alimentaire. Parmi les actions à mener à cette fin se trouvent notamment l'augmentation de la production par une culture intensive et la distribution des produits dans les différentes régions du pays par l'organisation de circuits de commercialisation.

A ces deux niveaux l'intervention des coopératives peut s'avérer d'une grande importance. En effet les coopératives peuvent contribuer à l'augmentation de la production par la disponibilisation de l'outillage et des intrants agricoles en faveur de leurs membres et éventuellement pour leurs usagers à des conditions avantageuses. Ainsi elles peuvent faciliter l'acquisition de ces intrants parce qu'elles sont localisées tout près de leurs utilisateurs, qu'elles peuvent les vendre à un prix abordable et qu'elles peuvent assurer l'entretien du matériel agricole amélioré. Par ailleurs, de par leur nature, les coopératives peuvent soit fournir ce matériel à leurs membres à crédit, soit les garantir auprès d'institutions financières en vue de leur en faciliter l'acquisition. D'autre part en assurant au producteur un prix rémunérateur pour ses produits les coopératives l'incitent à produire davantage.

Concernant la distribution, le pays est maintenant doté de quelques infrastructures de stockage à différents niveaux (communal, régional). Les infrastructures de stockage au niveau communal assurent la collecte de la production en vue de sa bonne conservation et éventuellement écouler le surplus vers des régions qui en ont besoin. Quant aux unités de stockage se trouvant au niveau régional, elles servent à recevoir le surplus des unités communales. Toutes ces unités de stockage s'intègrent bien dans la politique d'autosuffisance alimentaire dans la mesure où elles reçoivent les produits excédentaires des ménages d'une région pour les acheminer dans des régions qui n'en ont pas assez.

Au niveau de chaque Préfecture, les responsables doivent connaître la situation de stockage de leur ressort. Ainsi ils pourront à chaque moment s'informer sur les disponibilités de produits et organiser rationnellement leur distribution et leur commercialisation. Connaissant les disponibilités et la capacité de stockage, ils pourront aussi mieux acheminer les aides alimentaires en cas de calamité. Une maîtrise de la situation de stockage peut également faciliter les échanges interrégionaux.

D'autre-part pour assurer correctement les fonctions reprises ci-dessus, il faut que l'implantation des unités de stockage soit bien planifiée. L'on pourrait donc mener une réflexion sur la situation des unités de stockage dans la Préfecture (le nombre, la capacité et l'implantation) et formuler des recommandations.

Les Coopératives dans l'industrie.

La politique du Rwanda en matière d'industrialisation est basée sur une industrie endogène et auto-centrée. Cela veut dire que notre processus d'industrialisation doit être conçu, en amont par la disponibilisation des matières premières et en aval par l'accroissement et une large distribution des revenus pour assurer un marché à cette industrie.

Comme nous avons vu que les coopératives peuvent contribuer de façon substantielle à l'augmentation de la production agricole, il s'entend automatiquement qu'elles seraient des fournisseurs de matières premières d'une agro-industrie.

Par ailleurs comme l'augmentation de la production va normalement de pair avec l'accroissement des revenus les coopérateurs constituerait un marché potentiel pour l'industrie.

La situation actuelle des coopératives qui interviennent dans le secteur agricole n'est pas encore bien connue ni au niveau communal ni à celui des Préfectures ou du Ministère. Cet état de choses devrait faire réfléchir les responsables des coopératives à tous les échelons. Aussi l'autorité communale devrait-elle recenser toutes les coopératives de son ressort et les classifier par secteurs d'activités et par capacité de production.

Cela permettrait aux divers échelons de l'administration de planifier l'industrialisation sur base de données réelles et donc rationnellement. Cela faciliterait par ailleurs le suivi des coopératives et l'administration de leur développement.

Il importe donc de maîtriser la situation des coopératives sous tous ses aspects pour pouvoir faire une planification intégrée.

D'autre part les coopératives d'épargne et de crédit que sont les Banques Populaires sont assez bien indiquées pour servir de bailleur de fonds à cette industrialisation rurale.

Actuellement, nous comptons 72 Banques Populaires réparties dans toutes les Préfectures du pays. Mais l'on pourrait se demander si leur répartition est judicieuse. Il faudrait donc qu'au niveau de chaque Préfecture on puisse savoir combien de Banques Populaires on a et voir si leur répartition géographique répond bien à la stratégie de développement de la